

Subventions pour congrès

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'allouer en plus des habituelles prestations matérielles, les aides suivantes pour les congrès organisés à Besançon en cours d'année 2000 :

- 5 000 F à la section régionale Franche-Comté de l'Union Nationale des Arbitres de Football pour l'organisation du forum «Jeunes arbitres» qui a eu lieu le 26 février dernier à Micropolis et auquel ont assisté 200 personnes.

- 4 000 F à l'Association des Géologues de Besançon pour l'organisation d'un colloque «intégrer l'environnement dans les mines et carrières : de l'ouverture à la réhabilitation», le 23 mars dernier, salle de réunion de la Banque Populaire. Cette réunion a rassemblé une centaine d'auditeurs, professionnels de la géologie et de l'environnement et étudiants en géologie appliquée.

- 30 000 F (dernier versement sur un total de 130 000 F en 5 ans) au Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour l'organisation du 24^{ème} congrès international des sciences généalogique et héraldique ainsi que le salon du même nom du 2 au 7 mai prochain, au Kursaal (congrès) et à Micropolis (Salon). 800 inscrits provenant de 47 pays seront à Besançon pour participer à cette manifestation.

- 5 000 F au Groupement des Infirmières et Infirmiers pour la Formation en Endoscopie (GIFE) pour l'organisation de la semaine annuelle de formation dudit groupement du 5 au 9 juin prochain. 80 personnes assisteront à cette formation.

- 6 000 F à la Chambre Nationale des Experts spécialisés en objet d'art et de collection pour l'organisation de son Assemblée Générale nationale du 15 au 18 juin prochain. 100 à 120 congressistes venus de France et de l'étranger sont attendus.

- 8 000 F à l'Union Nationale des Combattants, section du Doubs, pour l'organisation du congrès départemental de l'UNC, le 3 juillet prochain à Micropolis. Cette manifestation regroupera les membres des 44 sections locales, soit 7 à 800 personnes.

- 4 000 F au Comité d'organisation des olympiades régionales de la chimie pour l'organisation des 16^{èmes} Olympiades le 9 février dernier. Une centaine d'élèves des lycées franc-comtois ont participé au concours régional.

- 8 000 F à l'Université de Franche-Comté pour la co-organisation avec l'ENSMM des XI^{èmes} journées nationales Socrate, les 23 et 24 mars dernier, à l'ENSMM et à l'UFR de Droit. Ces journées réunissent chaque année dans une ville différente les responsables des programmes européens de tous les établissements d'enseignement supérieur français soit environ 500 personnes.

- 5 000 F à l'Institut des Sciences et des Techniques de l'Antiquité de l'UFR des Lettres pour l'organisation d'un colloque «les enjeux du comparatisme en Histoire» les 31 mars et 1^{er} avril, dans les locaux de la Faculté des Lettres. Une cinquantaine de chercheurs français et une vingtaine de la CEE ont participé aux travaux.

- 7 000 F au Laboratoire Inter- disciplinaire Bisontin de Recherches Economiques (LIBRE) de la Faculté de Droit pour l'organisation d'un colloque international «Louis Bachelier-Centenaire de la théorie de la spéculation», du 29 au 31 mars, à la Faculté de Droit et au Kursaal. 200 spécialistes dont de nombreux internationaux ont assisté à ce colloque.

- 5 000 F au Laboratoire d'Informatique de l'Université de Besançon pour l'organisation de la conférence informatique RENPAR 2000 (RENcontres francophones du PARallélisme) du 19 au 22 juin 2000, dans les locaux de l'UFR des Sciences. 150 chercheurs et spécialistes seront réunis pour débattre sur le parallélisme, les architectes et les systèmes informatiques.

- 5 000 F à l'Ecole Doctorale-Société de Biologie de Besançon : pour l'organisation du premier Forum des jeunes chercheurs, les 22 et 23 juin prochain à la Faculté des Sciences. Environ 300 étudiants en doctorats et professeurs y sont attendus.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

En cas d'accord, la somme de :

- 58 000 F sera imputée au chapitre 92.95.6574.89052.200

- 34 000 F sera imputée au chapitre 92.95.65738.89052.200

du budget principal de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions (M. ROIGNOT ne participe pas au vote pour les points concernant l'Université de Franche-Comté).

Récépissé préfectoral du 10 avril 2000.